



CHARTRE DE BONNE CONDUITE POUR LE PORTAIL DE COVOITURAGE DU LOT-ET-GARONNE

1. PREAMBULE

2. OBJET

3. PROCEDURE D'INSCRIPTION

4. RESPONSABILITE

4.1 SECRET DES INFORMATIONS TRANSITANT GRACE AU SITE

5. GARANTIE

6. INFORMATIQUE ET LIBERTE

6.1. COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

6.2. DECLARATION ET AUTORISATION

6.3. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

6.4 DROIT DES UTILISATEURS SUR LEURS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

6.5 MISE A JOUR DES DONNEES PERSONNELLES

6.6 CONSERVATION DES INFORMATIONS

6.7 PARTAGE DES ANNONCES DE TRAJETS

7. ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS

7.1. SINCERITE

7.2. UTILISATION DU SERVICE

7.3 COMPORTEMENT DES UTILISATEURS

7.4 CONFIDENTIALITE DES IDENTIFIANTS DU COMPTE

8. REPARTITION DES FRAIS

9. DISPONIBILITE DU SERVICE

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

11. ACCEPTATION DE LA CHARTE

1. PREAMBULE

1. Ce service internet est mis à disposition par le Conseil général de Lot-et-Garonne.
2. Ce site permet de mettre en relation des conducteurs et des passagers se déplaçant dans une même direction et désireux de partager un véhicule.
3. Ce site a vocation à s'appliquer aussi bien sur des trajets du territoire du Lot-et-Garonne que sur le territoire national, voire international, que les trajets soient réguliers ou uniques.

2. OBJET

1. La présente charte a pour objet de formaliser les règles de déontologie et de sécurité relatives à l'utilisation du service de covoiturage proposé par le Conseil général de Lot-et-Garonne. En effet, la pratique du covoiturage implique le respect de certaines règles de bonne conduite.
2. Cette charte illustre le comportement loyal et responsable que doit adopter toute personne désirant utiliser le présent site internet. Son respect doit s'imposer naturellement à tous, dans l'intérêt de l'ensemble des utilisateurs du site.
3. Pour cette raison, le Conseil général de Lot-et-Garonne a mis en place des moyens, des procédures et des recommandations pour l'utilisation de ce service. La présente charte définit cette politique et ces moyens de mise en œuvre, et s'impose à l'ensemble des utilisateurs, qu'ils soient conducteurs ou passagers.

3. PROCEDURE D'INSCRIPTION

1. L'inscription est réalisée en français uniquement et en 4 étapes :

- étape 1 : validation de la présente charte ;
- étape 2 : choix d'un e-mail et mot de passe ;
- étape 3 : identification de l'utilisateur ;
- étape 4 : validation du compte de covoiturage.

2. A l'issue des étapes 1 à 3, l'utilisateur pourra visualiser sa saisie afin d'en vérifier l'exactitude. Il pourra également revenir à une étape précédente en cliquant sur l'entête de l'étape souhaitée, afin de procéder à des corrections éventuelles.

3. A l'issue de l'étape 3, un courriel sera adressé à l'internaute afin de vérifier la validité de son adresse de messagerie et lui demander d'activer son compte de covoiturage. Une fois l'inscription confirmée par l'utilisateur, celui-ci recevra, dans les meilleurs délais, un courriel de validation d'inscription.

4. A l'issue de l'étape 4, l'internaute sera invité à indiquer ses identifiants et mot de passe dans la partie prévue à cet effet située sur la page d'accueil du site internet de covoiturage, afin d'accéder au menu de gestion de son compte de covoiturage. Il pourra par la suite accéder en permanence à ce menu en indiquant ses identifiants selon le même procédé. Le nom de compte et le mot de passe sont strictement personnels, individuels et inaccessibles.

4. RESPONSABILITE

1. Les utilisateurs du site acceptent d'agir sous leur seule et entière responsabilité.

2. Le Conseil général de Lot-et-Garonne ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable de tout préjudice que pourrait subir une personne du fait de l'utilisation du présent site, notamment en cas de violation de la présente charte, de dommage survenant à l'occasion d'un voyage, de retard ou d'absence d'un conducteur ou d'un passager.

3. Le rôle du Conseil général de Lot-et-Garonne se borne à conserver les coordonnées des personnes souhaitant utiliser le site dans le but de rapprocher des personnes utilisant le même trajet et qui se sont enregistrées via le site internet.

4. Le trajet et son déroulement ne sont pas organisés par le Conseil général de Lot-et-Garonne qui ne fait que créer et promouvoir le site internet de covoiturage. Le covoiturage résulte exclusivement de l'accord intervenu entre le conducteur et les passagers.

4.1 SECRET DES INFORMATIONS TRANSITANT GRACE AU SITE

1. Sauf à y être contraint dans le cadre d'une procédure judiciaire, le site s'engage à ne pas divulguer, utiliser, transformer, transmettre ou publier, en aucun cas, les contenus que les utilisateurs déposent temporairement sur le site, quel que soit le service utilisé.

Néanmoins, l'utilisateur reconnaît être parfaitement informé et accepte expressément que la transmission des contenus ne soit pas protégée ou cryptée.

2. L'utilisateur reconnaît que le Conseil général de Lot-et-Garonne n'est pas responsable du contenu des correspondances qu'il échange avec d'autres utilisateurs et garantit le Conseil général de Lot-et-Garonne contre toute action éventuelle, conformément à l'article « Garantie ».

5. GARANTIE

1. Les utilisateurs s'engagent à garantir le Conseil général de Lot-et-Garonne contre toute action qui serait engagée à leur encontre, du fait de la diffusion, de la transmission, et d'une manière générale de l'utilisation qu'ils font, ou qui est effectuée sous le contrôle de leur identifiant ou de leur mot de passe, du service dans des conditions qui ne seraient pas conformes à la présente charte.

2. Cette garantie couvre toute somme que le Conseil général de Lot-et-Garonne sera amené à verser du fait de cette utilisation non conforme, y compris les éventuels frais d'avocat.

6. INFORMATIQUE ET LIBERTE

6.1 COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

1. Le Conseil général de Lot-et-Garonne collecte des données personnelles des utilisateurs, notamment lors de la phase d'inscription.
2. Le Conseil général de Lot-et-Garonne pourra, à tout moment, demander aux utilisateurs du site de covoiturage des compléments quant à leurs informations personnelles.
3. Par ailleurs, le Conseil général de Lot-et-Garonne peut, pour les besoins de la navigation sur le site internet, collecter automatiquement des informations relatives aux utilisateurs grâce à des cookies.
4. Par la présente charte, l'utilisateur déclare accepter la possibilité pour le Conseil général de Lot-et-Garonne d'utiliser la technique des cookies ou toute autre technique assimilée permettant de tracer sa navigation sur le site internet et de collecter ainsi les données le concernant.
5. Dans l'hypothèse où l'utilisateur n'accepterait pas l'utilisation de cookies par le Conseil général de Lot-et-Garonne, il lui est possible de refuser l'activation de ce cookie sur son disque dur, selon la procédure décrite dans son navigateur.
6. Pour des raisons techniques, l'utilisateur est toutefois avisé du fait que certains services proposés par le Conseil général de Lot-et-Garonne ne pourront lui être accessibles que s'il accepte l'activation de cookies.

6.2 DECLARATION ET AUTORISATION

1. Le Conseil général de Lot-et-Garonne déclare disposer de l'ensemble des autorisations légales et administratives requises pour l'exploitation du site internet ainsi que de ses services.
2. Le Conseil général de Lot-et-Garonne certifie en outre, qu'il a bien effectué les déclarations qui lui incombent au titre de la loi 78-170 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004.
3. Les références quant à ces déclarations peuvent être consultées en ligne par tout utilisateur au sein de la notice légale accessible à partir de l'accueil du site.

6.3 TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

1. Le Conseil général de Lot-et-Garonne informe les utilisateurs que l'ensemble des données personnelles qu'il collecte pourront faire l'objet d'un traitement automatisé.
2. Le traitement des données personnelles par le Conseil général de Lot-et-Garonne n'a pour finalité exclusive que la mise à disposition d'informations sur les offres de trajets de covoiturage.
3. Le traitement de ces données personnelles aura notamment pour fonction de :
 - permettre aux utilisateurs inscrits sur le site d'avoir accès au courriel des utilisateurs ayant un trajet similaire et souhaitant être mis en relation entre eux ;
 - permettre au Conseil général de Lot-et-Garonne de contacter l'utilisateur par courrier, courriel ou téléphone en cas de nécessité.
4. Le Conseil général de Lot-et-Garonne s'engage à ce que les informations à sa disposition ne soient pas cédées à des tiers hors les finalités du service, en particulier à des fins de prospection commerciale.
5. Par ailleurs, l'utilisateur autorise le Conseil général de Lot-et-Garonne à accéder aux informations enregistrées dans son profil, notamment pour résoudre certains problèmes techniques ou dans le cadre d'une procédure judiciaire, pour faire respecter les Conditions d'Utilisation du Service, ou pour répondre à des plaintes arguant de la violation des droits de tiers.

6.4 DROIT DES UTILISATEURS SUR LEURS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

1. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Les conditions d'exercice de ce droit sont définies dans la notice légale consultable sur ce site.
2. En particulier, l'utilisateur a le droit, sur demande écrite, de se faire communiquer l'ensemble des données le concernant, l'origine de ces données, la nature et la finalité des traitements mis en œuvre.
3. L'utilisateur devra adresser sa demande à l'adresse roulezmalin@ – 315 rue Ernest Hemingway - 29200 BREST.
4. Si l'information traitée est incorrecte ou incomplète, l'utilisateur peut accéder à son ou ses formulaires en utilisant son identifiant et procéder aux corrections qu'il jugera nécessaires.

6.5 MISE A JOUR DES DONNEES PERSONNELLES

1. Afin de pouvoir mettre à jour les données personnelles relatives aux utilisateurs, ces derniers s'engagent à fournir au Conseil général de Lot-et-Garonne toutes les informations qui leur seront demandées.
2. Afin de recevoir le meilleur service possible de la part du Conseil général de Lot-et-Garonne, l'utilisateur s'engage à actualiser régulièrement les informations le concernant, et notamment, modifier son adresse et/ou courriel dès lors que ces derniers ont changé.
3. A cet égard, l'utilisateur devra effectuer lui-même les mises à jour en accédant, le cas échéant, aux formulaires qui le concernent, en utilisant son identifiant.

6.6 CONSERVATION DES INFORMATIONS

1. Le Conseil général de Lot-et-Garonne ne saura être tenu pour responsable en cas de perte ou de suppression d'informations transmises, les utilisateurs devant sauvegarder par leurs propres moyens les informations qu'ils souhaitent conserver.
2. Les informations constituant le compte des utilisateurs pourront être supprimées lorsque l'utilisateur n'utilise pas le service pendant une période supérieure à 6 mois.
3. L'utilisateur est informé que le site n'apporte aucune garantie pour la suppression ou le défaut de stockage de tout message, de toute communication ou de tout autre contenu diffusé ou transmis via le service.

6.7 PARTAGE DES ANNONCES DE TRAJETS

1. L'utilisateur autorise le Conseil général de Lot-et-Garonne à communiquer à des tiers son ou ses annonces de trajets déposées sur le site de covoiturage, à travers la mise à disposition de flux RSS contenant les trajets ainsi que la mutualisation de bases de données « annonces trajets » avec d'autres applications Web de covoiturage. L'objectif de ce partage des annonces étant de donner plus de visibilité aux annonces de covoiturage mises en ligne.
2. L'utilisateur est averti que seules les annonces de trajets pourront être communiquées et non les coordonnées personnelles.

7. ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS

7.1. SINCERITE

1. Toute personne désirant s'inscrire sur le présent site s'engage, comme demandé lors de l'inscription ou lors de toute autre demande d'information nécessaire au bon fonctionnement du service, à communiquer des informations réelles, exactes et exhaustives et à veiller à leur mise à jour régulière.
2. Dans l'hypothèse où les informations fournies seraient fausses, inexactes, périmées ou incomplètes, le service serait en droit de suspendre ou de résilier le compte et de refuser immédiatement et pour le futur l'accès à tout ou partie du service.

7.2. UTILISATION DU SERVICE

1. L'utilisation du présent site internet et des adresses de courriel de ses utilisateurs doit avoir pour seul but de rechercher des personnes avec qui organiser un covoiturage dans le respect des réglementations en vigueur. Il ne doit pas être utilisé dans le but de transmettre tout autre contenu tel que, et sans que cette liste soit limitative :
 - contenu d'incitation à la haine, la violence ou à la discrimination ;
 - contenu promouvant la consommation de substances illicites, la consommation d'alcool au volant, ou encore le non respect du code de la route ;
 - contenu à caractère pornographique, violent ou de nature à porter atteinte à la dignité de la personne humaine ;
 - contenu violant une information confidentielle, un secret de fabrique, un droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit de propriété ;
 - contenu diffamatoire, attentatoire à la vie privée, dommageable, vulgaire, obscène, constitutif d'un harcèlement ou de manière générale à des fins qui pourraient nuire aux droits de tout tiers ;
 - contenu dissimulé ou manipulé de manière à dissimuler son origine ou sa nature ;
 - contenu constituant une publicité, un démarchage ou un message promotionnel non sollicité ou non autorisé ou invitant à se rendre sur une autre page.

L'utilisateur est averti que le service ou toute personne ou entité désignée par ce dernier se réserve le droit, à sa seule discrétion, (sans que cela ne constitue une obligation) de refuser ou de déplacer tout contenu disponible via le Service.

Par ailleurs, le service ou toute personne ou entité désignée par ce dernier sera en droit de supprimer ou de retirer tout contenu qui violerait les termes des présentes ou serait répréhensible de toute autre façon.

2. L'utilisation du site ne doit pas avoir de finalité commerciale, le service de covoiturage rendu par les conducteurs ne pouvant faire l'objet que d'une indemnisation, conformément à l'article «Répartition des frais» et non à une rémunération.
3. Compte-tenu de la spécificité du covoiturage, l'inscription à ce site n'est autorisée qu'aux personnes majeures. Ainsi, que la personne soit conducteur ou passager, obligation est faite de présenter une pièce d'identité au lieu de rendez-vous, permettant de vérifier l'âge de l'utilisateur du service.

7.3 COMPORTEMENT DES UTILISATEURS

1. Les utilisateurs du covoiturage acceptent de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent, de propreté et de respect des autres utilisateurs ainsi que de respecter l'ensemble des réglementations en vigueur.
2. De manière générale, les utilisateurs du covoiturage se soumettent à une obligation de ponctualité, s'engagent à ne transporter aucune substance illicite ou dangereuse et à adopter en toute circonstance un comportement respectueux et responsable.
3. Ils déterminent avant le départ notamment :
 - les conditions de participation aux frais ;
 - l'heure et le lieu de rendez-vous ;
 - le lieu de dépose ;
 - le nombre de personnes ;
 - l'acceptation ou non de la présence d'animaux ;
 - l'autorisation ou non de fumer ;
 - l'autorisation ou non d'utiliser un téléphone portable au cours du trajet ;
 - éventuellement le nombre et la taille de bagage(s) autorisé(s).
4. Le conducteur s'engage particulièrement à :
 - être titulaire du permis de conduire ;
 - avoir souscrit une assurance automobile incluant un volet responsabilité civile ;
 - avoir informé son assureur et éventuellement sollicité une extension de garantie au titre de la pratique du covoiturage ;
 - à présenter son permis de conduire ainsi que les documents d'assurance du véhicule avant tout trajet en covoiturage ;
 - à respecter le Code de la Route ;
 - à ne prendre aucun risque en conduisant ;
 - n'absorber aucun produit dangereux pour la conduite ;
 - veiller au bon état et à l'entretien du véhicule ;
 - à satisfaire aux contrôles de sécurité imposés par la réglementation.
5. Le passager s'engage particulièrement à :
 - respecter la propreté du véhicule dans lequel il est transporté ;
 - ne pas gêner le conducteur durant le trajet ;
 - être en état de sobriété.

7.4 CONFIDENTIALITE DES IDENTIFIANTS DU COMPTE

1. L'utilisateur est seul responsable de la conservation du caractère confidentiel du compte et du mot de passe et de toutes actions qui pourront être faites sous l'identification du compte et/ou avec le mot de passe.
2. L'utilisateur s'engage :
 - à informer immédiatement par mail confirmé par courrier le service de toute compromission de son mot de passe, de toute utilisation non autorisée du compte et/ou du mot de passe et de toute atteinte à la sécurité dont il a connaissance. La déclaration de perte ou de vol pourrait entraîner la destruction pure et simple des informations stockées, sans aucun droit à indemnisation, ce dont l'utilisateur est parfaitement informé.
 - à s'assurer qu'il se déconnecte à l'issue de chaque session.

8. REPARTITION DES FRAIS

1. La répartition des frais est librement convenue entre les utilisateurs. Le montant et la règle de calcul doivent toutefois être arrêtés dès le départ.
2. Le Conseil général de Lot-et-Garonne rappelle toutefois que la participation demandée ne doit pas excéder le montant des frais réellement subis par le conducteur.
3. Le Conseil général de Lot-et-Garonne rappelle que l'utilisation du service de covoiturage est gratuite et ne peut être soumise à rémunération. En effet, le transport rétribué de personnes est soumis à des dispositions réglementaires particulières qui ne s'appliquent pas à ce service de covoiturage. Le non respect de ces dispositions pourrait engendrer un contentieux en cas d'accident.
4. Par ailleurs, le Conseil général de Lot-et-Garonne recommande au conducteur d'informer son assurance et de lui indiquer le montant de la participation reçue afin d'éviter toute difficulté ultérieure.

9. DISPONIBILITE DU SERVICE

1. Le Conseil général de Lot-et-Garonne s'efforcera de mettre à disposition des utilisateurs un site accessible dans des conditions répondant aux règles de l'art.
2. Les utilisateurs acceptent que le Conseil général de Lot-et-Garonne puisse être amené à modifier, suspendre ou interrompre le site de façon temporaire ou permanente, avec ou sans préavis de celui-ci.
3. A ce titre le Conseil général de Lot-et-Garonne recommande aux utilisateurs de prévoir d'autres modes de transport pour le cas où le site serait indisponible.
4. La responsabilité du Conseil général de Lot-et-Garonne ne saurait être engagée en cas d'indisponibilité du site pour les conséquences induites.
5. Le Conseil général de Lot-et-Garonne ne pourra être tenu pour responsable de tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution serait due à la survenance d'un cas de force majeure tels que, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence, le blocage des télécommunications, le blocage d'Internet, la panne du matériel diffusant le service, l'incendie, les dégâts des eaux, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement, la grève totale ou partielle. Le cas de force majeure suspend les obligations des parties pendant toute la durée de son existence.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

1. Tous les éléments du service, qu'ils soient visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par les lois relatives à la propriété intellectuelle. Ils sont la propriété exclusive du Conseil général de Lot-et-Garonne.
2. L'utilisateur reconnaît qu'il est autorisé à utiliser ce contenu dans le respect des droits de propriété intellectuelle existant sur le site et n'est pas autorisé à copier, reproduire, transmettre, distribuer ou créer des œuvres dérivées de ces contenus sans l'autorisation expresse du titulaire des droits.
3. Sauf dispositions explicites, il est interdit de reproduire, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie du site sans l'autorisation écrite au préalable du Conseil général de Lot-et-Garonne.
4. Un lien simple renvoyant directement à la page d'accueil du service peut être mis en place sur un site tiers, à la condition d'avoir obtenu au préalable l'autorisation expresse du Conseil général de Lot-et-Garonne. Il ne s'agira pas dans ce cas d'une convention implicite d'affiliation.
5. En revanche, est formellement interdit tout lien hypertexte renvoyant au service et utilisant la technique du lien profond («deep linking ou framing »), c'est-à-dire que les pages du site ne doivent pas être imbriquées à l'intérieur des pages d'un autre site, mais accessible par l'ouverture d'une fenêtre. Dans tous les cas, tout lien, même expressément autorisé, devra être retiré sur simple demande du Conseil général de Lot-et-Garonne.
6. Le Conseil général de Lot-et-Garonne n'est pas responsable du contenu et du fonctionnement de ces sites tiers, ainsi que des éventuels préjudices ou dommages (virus ...), de quelque nature qu'ils soient, subis par l'utilisateur à l'occasion d'une connexion sur ces sites.
7. Le nom du domaine appartient au Conseil général de Lot-et-Garonne de même que les données contenues dans le site internet.

11. ACCEPTATION DE LA CHARTE

1. En validant son inscription, l'utilisateur accepte les termes de la présente charte.
2. Le Conseil général de Lot-et-Garonne se réserve le droit de modifier son contenu et en informera les utilisateurs par tous moyens qu'ils jugeront appropriés.
3. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres conditions. Les titres des articles n'ont qu'une valeur indicative.
4. En cas de manquement à la présente charte par un utilisateur, le Conseil général de Lot-et-Garonne se réserve le droit de l'accès à son compte ou de supprimer ce dernier sans que le Conseil général du Lot-et-Garonne ne soient tenus à des investigations particulières.
5. Les utilisateurs du site de covoiturage sont invités à signaler toute violation de la présente charte dont ils auraient connaissance, au Conseil général de Lot-et-Garonne, par courriel : covoiturage@cg47.fr
6. Les présentes conditions sont soumises à la loi française. Les litiges découlant de l'interprétation sont soumis au droit français et seuls peuvent connaître de ces litiges les tribunaux français dans le ressort desquels se trouve le Conseil général de Lot-et-Garonne, sauf dispositions d'ordre public.